Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2026-2027

ÉCOLE : École secondaire Georges- P.-Vanier
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2026-10-04
REMISE À LA SURINTENDANCE : 16 octobre 2026

AFFICHER SITE WEB : Avant 30 octobre 2026

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Fatima Fofana
Nom de la direction de l'école : Hermann Touagueu Djieuga
Membre du personnel enseignant : **Eléonore Nadine, Diallo Saliou**
Membre du personnel non-enseignant : Mohamed Samba, Sow; Ginette Ipperciel-Berniquer, Andréa Grant, Marie Shirley,
Nom du parent, tuteur ou tutrice : Atmani Rosa
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Zangue Kouambo, Mireille
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Autumn** Fazari

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION			
Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027 outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100 % du personnel…	-Monitorage des formations -Partages des stratégies gagnantes par les leads du comité de sécurité du Bien-être (SCP) lors des réunions du personnel - Formation du nouveau personnel enseignant et de soutien		28 février 2027
Autre indicateur selon les besoins de l'école Tous les enseignants ont reçu, directement ou indirectement une formation sur le soutien au comportement positif et les pratiques réparatrices.	Formation au sein de l'école, réunions du personnel pour le partage des stratégies gagnantes		Juin 2027
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen et Mode de communication** P. ex., Pamphlet envoyé par courriel		**Date**
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école : Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour :	**Moyen de communication :** -Grand rassemblement, parlement des élèves, enseignement en salle de classe. - Le parlement dans la planification des messages et rappels tout au long de l'année.		30 novembre 2026

- Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.	- Ateliers sur le respect de soi, des identités et de l'espace personnel offert par le centre de santé communautaire de Hamilton; -Participation au concours ARTmonie Thématique 2026-27 : **Choisis tes mots, choisis ton impact !** Les dates seront sur le site web d'ARTMonie -Exploitation de la ressource **Enfants avertis.** -Enseignement des droits de la personne 7e et 8e années. **Mode de communication :** Radiotélévision scolaire, site web de l'école, les réseaux sociaux, les lettres aux parents.	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école : - Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; - Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi;	**Moyen de communication :** Réunion du personnel, Courriel, CAP et Journées pédagogiques Tout le personnel a assisté à la formation autonome : Violence en milieu de travail Courriel sur les ressources et le processus de signalement.	Journée pédagogique du 26 Octobre Réunion du personnel du 4 novembre 2026

- Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici. - Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; - Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; - Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.	Partager par courriel le plan aux enseignants et revu des commentaires et propositions lors de la journée pédagogique et lors de la réunion du personnel. **Mode de communication :** - Partage de ressources dans le Teams, les courriels, réunions du personnel, - Le semainier du personnel	
Communication à l'intention des parents : Faire la promotion des ateliers destinés aux parents Retrouver les dates et liens de connexion ici Ateliers pour les parents (csviamonde.ca) - Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; - Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; - Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section	**Moyen de communication :** - Site web, courriel, réseaux sociaux, réunion du conseil d'école - Le PPIMI **Mode de communication :** -Radiotélévision scolaire, site web de l'école, les réseaux sociaux, les lettres aux parents, -Rencontres avec le conseil d'école	30 novembre 2026 Tout au long de l'année

rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).		

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs au quotidien : 100 % des classes.	-Tout le personnel sera formé sur l'approche réparatrice. - Mieux outiller le personnel à animer des cercles de discussions sur les pratiques réparatrices pour mieux gérer de potentielles situations problématiques (conflits, intimidation) -Enseignement explicite des cercles - Participation des enseignants aux formations (SCP, Sujets sensibles,		15 décembre 2026

	pratiques réparatrices, ASSIST…) - Monitorage de la direction sur le calendrier des pratiques réparatrices.		
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : **100%**	- Utilisation continue de la matrice de comportement; -Enseignement explicite des valeurs et des matrices de comportement à travers les plans de leçon (dans le guide du Soutien au Comportement positif) - Calendrier des valeurs - Affiche des matrices - Rassemblement pour la remise des certificats de valeurs. - Utilisation constante du système de renforcement positif au niveau de la classe et de l'école (à discuter avec le comité SCP)		28 février 2027
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école (dernier sondage du Conseil mai 2025) : 92% (résultat du sondage de mai 2025 à inscrire) — cible de l'école : 100 %	Sondage GPVA : Sondage des élèves. Je souhaite améliorer mon école GPVA! – Remplir le formulaire  - Ateliers sur le respect de soi, des identités et de l'espace personnel		Septembre 2026 à juin 2027

	offert par le centre de santé communautaire de Hamilton; - Ateliers sur les discriminations, croyances et opinions. (Le poids des mots) - Présentation du processus décisionnel (enseignants aux élèves) - Promotion du code de conduite de l'école - Salle de bien être disponible, utilisation des zones et stratégies d'autorégulation - Annonces à la radio-télévision scolaire, affiches visuelles ou projection sur le téléviseur de l'école. 1 attente par semaine; - Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de conduite ou les règles de la classe; - Présentation des matrices et des cercles de communication. - Valorisation des élèves de façon systémique - Registre des incidents (analyse du registre en équipe école et		

	communication sur les constats)		
Autre indicateur selon les besoins de l'école : Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 90%	Suivi du processus d'assiduité à toutes les échelles (classe, bureau, équipe d'assiduité)		28 février 2027
Autre indicateur selon les besoins de l'école : Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : -Sélection du système de renforcement positif harmonisé; -Présentation du système aux élèves; -Établir un tableau de récompense en lien avec le système de renforcement positif -Remise de certificats	- Le personnel scolaire utilise le système de renforcement positif. - Célébration ou souligner les méritants du certificat.		30 novembre 2026
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques et à enseigner explicitement les droits de la personne en se servant du Parcours des droits de la personne du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes (élémentaire) ou des élèves (secondaire) ayant participé à au moins une activité de chaque thématique mensuelle du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2026-2027.pdf 100 % de classes. *(P. ex., pour le Mois d'octobre, chaque classe participe à une activité du Mois des Femmes, 1 activité du Mois canadien de l'histoire islamique, 1 activité du Mois du patrimoine Latino-Américain et 1 activité du Mois de la cybersécurité)*	-Leadership des élèves pour mettre en place la communication des activités systémiques -Exploitation de la nouvelle radio-télévision scolaire pour diffuser les contenus à toutes l'école. -Programmation du bulletin quotidien de GPVA aligné sur le calendrier de la diversité. -Partage des ressources en lien avec les activités systémiques. - S'assurer que les enseignants fassent au moins une activité		Toute l'année

	avec ses élèves (utiliser le formulaire de monitorage)		
Pourcentage de classes (élémentaire) ou des élèves (7e et 8e au secondaire) ayant complété le Parcours des droits de la personne – 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_1re 2e et 3e année.pdf 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_4e 5e et 6e année.pdf 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_7e et 8e année.pdf 100%	- Partage des livrets d'activité aux enseignants - Présentation de l'accès aux ressources via le EAV - Monitorage de l'enseignement - Visibilité par l'entremise de la remise des certificats (rassemblement)		10 décembre 2026 (journée internationale des droits de la personne)
Date de tenue de l'activité de clôture du parcours d'enseignement des droits de la personne et de remise des certificats aux élèves. Date : Le jeudi 10 décembre			

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation; La bibliothèque a été fournie en livres supplémentaires sur la littératie autochtone.

- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;

- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;

- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** (Continuité du club Le Cercle Citoyen)
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;(Santé mentale en milieu scolaire)
- Intégre**r** en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes. (Centre de santé, centre francophone…)**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION	
L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.	
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.	
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.	
Cible des programmes Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	**Programmes de soutien Stratégies/Activités**
➢ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le

	stress, le bien-être en salle de classe; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire, centre de santé de Hamilton); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable); -Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; -Créer un plan de sécurité de l'élève; -Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : • Jeunesse, j'écoute; Besoin D'aide - Jeunesse, J'écoute • Tel-jeunes; Tel-jeunes | Aide pour les jeunes et adolescent.e.s | Québec • LGBTQ Youth LINE; YouthLine - Confidential, Non-judgemental & Informed 2SLGBTQ+ Support in Ontario

	• Contact Us - Black Youth Helpline • +FORT +Fort – Centre Axel- application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; Page d'accueil - Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être Échéancier : au besoin et de façon continue durant toute l'année.
➢ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation	Les ressources utilisées pour les élèves ayant subi de l'intimidation son aussi pertinentes pour nos élèves témoins. Échéancier : au besoin et de façon continue durant toute l'année.
➢ Soutien aux élèves qui ont posé des actes d'intimidation	En plus des ressources et des stratégies pertinentes énoncées plus haut pour les élèves victimes et témoins, nous prévoyons : • Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); • Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;

	• Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; • Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; • Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); • Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; • Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; • Appel à la police. • Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; • Élaborer un plan d'intervention;

		• Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable); • Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; • Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; • Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; Échéancier : au besoin et de façon continue durant toute l'année.	
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2027, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**

Le pourcentage des classes (élémentaire) et du personnel enseignant (secondaire) qui utilisent des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus en classe. 100 % du personnel	- Monitorage et réunion de l'équipe de la réussite. - Enseignement explicite des cercles réparateurs et du chemin de la paix aux élèves - Affiches des questions réparatrices dans les classes - Mise à disposition le chemin de la paix (imprimé) à portée des élèves dans la salle de bien-être et dans les classes - Utilisation des fiches de réflexion		Toute l'année
Pourcentage du personnel administratif qui utilise des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus à l'école 100 % du personnel	- Monitorage et réunion de l'équipe de la sécurité. - Utilisation des cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles entre élèves pour la réparation et la réintégration - Affiches visibles des questions réparatrices - Utilisation du chemin de la paix - Intervention en fonction du tableau décisionnel		Tout l'année
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS: 100 % du personnel enseignant et de soutien.	- Analyse des données en réunion du personnel, en équipes écoles et en équipes de soutien		30 novembre 2026

	- Réunion du comité santé, sécurité et bienveillance de l'école		

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION	
Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)	
Pour dénoncer des actes d'intimidation	**Outils pour dénoncer des actes d'intimidation**
➢ L'élève est encouragé à :	- Utiliser le Code QR pour signaler l'intimidation à GPVA : Je dis NON à l'intimidation 2026-2027 - Parler à un adulte de l'école (enseignants, direction, personnel de soutien…)

Conseil scolaire Viamonde

➢ <u>Le personnel</u> de l'école doit :	- Remplir le registre des incidents à travers le code QR ou à travers le lien Forms. - Orienter les élèves vers le signalement (code QR ou lien) et le soutenir au besoin lors du remplissage du formulaire.
➢ <u>Les parents, tuteurs, tutrices</u> peuvent :	- Inviter leur enfant à utiliser le code QR et le lien de dénonciation - Communiquer avec l'enseignant et la direction par courriel en CC.

<u>Après le signalement d'une situation d'intimidation</u> :

➢ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Communiquer avec la direction de l'école
- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Conseil scolaire Viamonde

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :
Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)